



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Anncny, le 27 avril 2022

### **Commerce**

#### Vente de muguet 1er mai

C'est une tradition du 1er mai, la vente de muguet dans la rue par des particuliers. Mais cette pratique relève d'une tolérance et doit respecter certaines règles.

De manière générale, la vente de fleurs, et donc de muguet, est une activité habituellement réservée aux professionnels. Le 1er mai, et uniquement ce jour-là, elle est tolérée par les vendeurs particuliers ou des associations.

#### Quel muguet peut-on vendre ?

Les particuliers ne doivent pas faire une concurrence déloyale aux fleuristes. Selon la loi, les ventes de muguet doivent se limiter aux stricts brins de muguet et en petite quantité.

La vente pour les particuliers est permise uniquement pour :

- Des fleurs non cultivées
- Des fleurs sans racines
- Des brins de muguet "sans adjonction de feuillage ou d'autres fleurs"
- Des fleurs sans emballage ni contenant

#### **Qui peut vendre ?**

Sont autorisés à vendre sur la voie publique les vendeurs non professionnels ou les associations

#### **Où s'installer ?**

Selon la loi, la vente par un particulier ne doit pas se faire à moins de 40 mètres d'un fleuriste.

Par ailleurs, si l'on s'en tient à une stricte application des règles, cette vente doit pouvoir se faire "sans utilisation d'installations fixes y compris une table".

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

En cas de non-respect de ces règles, vous pourrez tomber sous le coup de l'interdiction de la vente à la sauvette.

La vente à la sauvette peut être punie d'une amende forfaitaire de 300 euros mais les peines peuvent aller jusqu'à six mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende selon l'article 446-1 du code pénal.



**VENTE DE MUGUET**  
le 1<sup>er</sup> mai uniquement

Autorisation exceptionnelle  
de la mairie pour vendre du  
muguet sur la voie publique

**En principe, vous devez :**

- Vendre uniquement du **muguet sauvage** cueilli dans les bois  
(sans emballage, non accompagné d'autres fleurs)
- Vendre en **petite quantité**
- Ne pas vous installer à **proximité d'un fleuriste**  
et **ne pas utiliser de table ou de tréteaux**
- **Ne pas constituer un danger ou une gêne**  
pour les piétons et les véhicules

 Consultez votre mairie pour connaître les conditions de vente



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

|  @Place\_Beauvau |  /ministere.interieur |  @ministere\_interieur | [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

**Préfecture de la Haute-Savoie**  
**Bureau de la représentation et**  
**de la communication de l'État**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

2/2

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annecy cedex